



## objet reçu cassé: acheteur veut remboursement

Par **ludoheavy**, le **26/03/2010** à **06:48**

bonjour,

je viens vous demander de l'aide car j'ai vendu un accordeur pour instrument de musique à une personne qui m'a contacter par email suite à mon annonce sur internet.

Il m'a envoyé un chèque, je lui ai alors envoyé l'objet en colissimo avec assurance(bien protégé: carton solide, mousse, etc).

Aujourd'hui il me dit qu'il a bien reçu le colis mais qu'il ne fonctionne pas, cela me parait très bizarre car il fonctionnait très bien quand je l'ai envoyé, je n'ai jamais eu de problème avec à vrai dire. Je suis bien embêté car il veut que je le rembourse.

Peut-être est-ce pendant le transport? ou essaie-t-il de m'arnaquer??  
je n'en sait rien, que faire?? car je ne vais quand même pas rembourser 95euros et me retrouver avec un objet qui ne fonctionne plus...

Qu'est ce qui me prouve que ce n'est pas lui qui l'a cassé et qui veut me faire porter le chapeau??

Quels sont mes droits dans cette situation?  
Sachant qu'il n'a rien signalé à la poste lorsqu'il a été livré, peut-il être rembourser par celle-ci dans le cadre de l'assurance??

merci à ceux qui vont m'aider à me dépatouiller de ça!!

Par **garcia gonzalez**, le **26/03/2010** à **10:08**

eh bien eh bien, je pense que vous avez fait le nécessaire via colissimo.  
le colis était bien envoyé et protégé donc rien à vous reprocher.  
ne remboursez pas votre acheteur.  
le colis a été accepté de sa part, s'il doit se retourner contre qqn, c'est contre la poste.  
et c'est avec elle qu'il devra traiter.  
voilà.